



ATTESTATION D'ASSURANCE Responsabilité Civile & Décennale

INITIALE 2025

L'ASSUREUR



VOTRE ATTESTATION

La compagnie « MIC Insurance Company », atteste que le souscripteur dénommé ci-contre dans la colonne de gauche est titulaire d'un contrat d'assurance Responsabilité Décennale Obligatoire et Responsabilité Civile Professionnelle :



Le souscripteur

JURA BRESSE HABITAT

17 Rue De Genève
39150 ST LAURENT EN
GR...

Tél : 0339583210

Email : Jurabressehabitat@gmail.com

RCS : 940-528-722



Détails

Police N°	PRW2500807
À effet du	01/03/2025
Reprise du passé	Non
Période de validité	01/03/2026 - 28/02/2027



Authentification par QR code

La garantie ne peut engager l'Assureur en dehors des termes et limites précisés par les clauses et conditions de la garantie au sein des Conditions générales CG_RCD_MIC_022025 et du Référentiel des activités RCD022025



L'intermédiaire

BERTHAUD ERIC

BERTHAUD Eric

29 av thurel
39000 Lons-le-saunier

Tél : 0384243508

Email : Ericberthaud@wanadoo.fr

ORIAS : 07003837



CHAMP D'APPLICATION

Les garanties de la présente attestation s'appliquent :

• aux activités professionnelles ou missions suivantes (selon les définitions données à l'Annexe ci-après) ;

Vos références

Contrat N°	PRW2500807
Édition	05/03/2026
Validité	01/03/2026 - 28/02/2027
Fractionnement	Mensuel



Vos activités

N°	Activités	Classes
2.2	Maçonnerie et béton armé	5
3.4	Revêtements de façades par enduits, avec ou sans fonction d'imperméabilité et/ou d'étanc...	5
3.5	Isolation thermique par l'extérieur	7
3.9	Menuiseries extérieures	7
4.1	Menuiseries intérieures	9
4.4	Plâtrerie - Staff Stuc - Gypserie	9
4.11	Isolation intérieure thermique - Acoustique	7
5.2	Chauffages et installations thermiques	7
5.5	Electricité Télécommunications	9

• Aux travaux ayant fait l'objet d'une ouverture de chantier pendant la période de validité mentionnée ci-dessus. L'ouverture est définie à l'annexe I de l'article A.243-1 du Code des assurances.

• Aux chantiers réalisés par l'Assuré en France métropolitaine, en Guadeloupe, à la Martinique, en Guyane, à La Réunion, à Saint-Martin et à Saint-Barthélemy.

QR Code de sécurité



La présente attestation ne peut engager l'assureur au-delà des clauses et conditions du contrat auquel elle se réfère.



ATTESTATION D'ASSURANCE Responsabilité Civile & Décennale

INITIALE 2025

L'ASSUREUR



Le souscripteur

JURA BRESSE HABITAT

17 Rue De Genève
39150 ST LAURENT EN
GR...

Tél : 0339583210

Email : Jurabressehabitat@gmail.com

RCS : 940-528-722

L'intermédiaire

BERTHAUD ERIC

BERTHAUD Eric

29 av thurel
39000 Lons-le-saunier

Tél : 0384243508

Email : Ericberthaud@wanadoo.fr

ORIAS : 07003837

Vos références

Contrat N°	PRW2500807
Édition	05/03/2026
Validité	01/03/2026 - 28/02/2027
Fractionnement	Mensuel

QR Code de sécurité



- Aux marchés de l'assuré dont le montant ne peut dépasser 300000 €
- Aux chantiers dont le coût total de construction HT tous corps d'état déclaré par le maître d'ouvrage (incluant l'ensemble des dépenses de l'ensemble des travaux afférents à la réalisation de l'opération de construction, toutes révisions, honoraires, taxes et s'il y a lieu travaux supplémentaires compris) n'est pas supérieur à 15 millions d'euros.

- Aux travaux, produits et procédés de construction suivants :
Travaux de construction répondant à une norme homologuée (NF DTU ou NF EN), à des règles professionnelles acceptées par la C2P⁽¹⁾

Procédés ou produits faisant l'objet au jour de la passation du marché :

- D'un agrément technique européen (ATE) en cours de validité ou d'une évaluation technique européenne (ETE) bénéficiant d'un document technique d'application (DTA), ou d'un avis technique (ATEc), valides et non mis en observation par la C2P⁽²⁾
- D'une appréciation technique d'expérimentation (ATEX) avec avis favorable,
- D'un Pass Innovation « vert » en cours de validité

Dans le cas où l'une de ces caractéristiques était modifiée, l'assuré s'engage à en informer l'assureur conformément à l'article L113-4 du Code des Assurances.

⁽¹⁾ Les règles professionnelles acceptées par la C2P (Commission Prévention Produits mis en œuvre par l'Agence qualité construction) sont listées à l'annexe 2 de la publication semestrielle de la C2P et sont consultables sur le site de l'Agence qualité construction (www.qualiteconstruction.com)

⁽²⁾ Les communiqués de la C2P sont accessibles sur le site de l'AQC (www.qualiteconstruction.com)

Objet de la garantie proposée

Nature de la garantie

Responsabilité Civile Décennale obligatoire :

- Le contrat proposé garantit la responsabilité décennale du souscripteur instaurée par les articles 1792 et suivants du Code civil, dans le cadre et les limites prévues par les dispositions des articles L.241-1 et L.241-2 du Code des assurances relatives à l'obligation d'assurance décennale, et pour des travaux de construction d'ouvrages qui y sont soumis, au regard de l'article L.243-1-1 du même code.

- La garantie couvre les travaux de réparation, notamment en cas de remplacement des ouvrages, qui comprennent également les travaux de démolition, déblaiement, dépose ou de démontage éventuellement nécessaires.

Montant de la garantie responsabilité décennale obligatoire

En habitation

Le montant de la garantie couvre le coût des travaux de réparation des dommages à l'ouvrage.

Hors habitation

- Le montant de la garantie couvre le coût des travaux de réparation des dommages à l'ouvrage dans la limite du coût total de la construction déclaré par le maître d'ouvrage et sans pouvoir être supérieur au montant prévu à l'article R.243-3 alinéa 1 du Code des assurances.

- Lorsqu'un contrat collectif de responsabilité décennale est souscrit au bénéfice du souscripteur, le montant de la garantie est égal au montant de la franchise absolue stipulée par ledit contrat collectif.

Durée et maintien de la garantie Responsabilité Civile Décennale

La garantie proposée s'applique pour la durée de la responsabilité décennale pesant sur le souscripteur en vertu des articles 1792 et suivants du Code civil. Elle est maintenue dans tous les cas pour la même durée.



ATTESTATION D'ASSURANCE

Responsabilité Civile & Décennale

INITIALE 2025

L'ASSUREUR



Le souscripteur

JURA BRESSE HABITAT

17 Rue De Genève
39150 ST LAURENT EN
GR...

Tél : 0339583210

Email : Jurabressehabitat@gmail.com

RCS : 940-528-722

L'intermédiaire

BERTHAUD ERIC

BERTHAUD Eric

29 av thurel
39000 Lons-le-saunier

Tél : 0384243508

Email : Ericberthaud@wanadoo.fr

ORIAS : 07003837

Vos références

Contrat N°	PRW2500807
Édition	05/03/2026
Validité	01/03/2026 - 28/02/2027
Fractionnement	Mensuel

QR Code de sécurité



MONTANT DES GARANTIES ET FRANCHISES

Vos garanties	Montant par année d'assurance	Franchises
Responsabilité Civile avant réception-livraison		Souscrit
Tous dommages confondus dont :	1 000 000 €	
Dommages corporels	1 000 000 €	Néant
Faute inexcusable	250 000 €	Néant
Dommages matériels	500 000 €	3000 €
Dont Dommages résultant d'un incendie	250 000 €	3000 €
Dommages immatériels	50 000 €	3000 €
Responsabilité Civile après réception-livraison		Souscrit
Tous dommages confondus dont :	1 000 000 €	
Dommages corporels	500 000 €	Néant
Dommages matériels	500 000 €	3000 €
Dont Dommages résultant d'un incendie	250 000 €	3000 €
Dommages immatériels consécutifs	80 000 €	3000 €
Dommages immatériels non consécutifs	50 000 €	3000 €
Responsabilité Civile Décennale		Souscrit
RC Décennale obligatoire - Ouvrage soumis à obligation d'assurance	En habitation : à hauteur du coût de réparation des dommages. Hors habitation : à hauteur du coût de réparation des dommages dans la limite du coût total de construction déclaré	3000 €
Responsabilité de sous-traitant en cas de dommages de nature décennale		3000 €
Responsabilité décennale pour travaux de construction non soumis à l'assurance obligatoire en cas d'atteinte à la solidité (coût de l'ouvrage limité à 3 millions d'euros HT)		3000 €
Garantie complémentaire		Souscrit
Garantie de bon fonctionnement des éléments d'équipement dissociables		50 000 € / 3000 €
Garantie Protection Juridique (Cf. Ref CG_PJ_MIC_RCD_042023)		Souscrit
Nature des garanties	Domaines	
En prévention de tout litige : Service d'information et d'accompagnement juridique en ligne	Informations administratives et juridiques dans le domaine de l'assurance construction	
En cas de litige amiable : Intervention auprès de votre adversaire, afin de rechercher une issue négociée.	Activité professionnelle, Administrative ; Aide aux Victimes Automobile, Défense pénale et disciplinaire, Locaux professionnels, Protection sociale, Prud'homme, recouvrement de créance, fiscale et sociale	
En cas de litige judiciaire : Mise en œuvre de l'action judiciaire avec la désignation d'un avocat jusqu'à l'exécution de la décision rendue		
Option		Souscrit
Option complémentaire souscrite : La Protection Juridique Complément de Responsabilité Civile Décennale - // CFDP // Contrat groupe N° : 02PJRCDDPROWESS005 (Ref. CG PJ RCD PROWESS V02-2018).		

La présente attestation ne peut engager l'assureur au-delà des clauses et conditions du contrat auquel elle se réfère.



ATTESTATION D'ASSURANCE Responsabilité Civile & Décennale

INITIALE 2025

L'ASSUREUR



Le souscripteur

JURA BRESSE HABITAT

17 Rue De Genève
39150 ST LAURENT EN
GR...

Tél : 0339583210

Email : Jurabressehabitat@gmail.com

RCS : 940-528-722

L'intermédiaire

BERTHAUD ERIC

BERTHAUD Eric

29 av thurel
39000 Lons-le-saunier

Tél : 0384243508

Email : Ericberthaud@wanadoo.fr

ORIAS : 07003837

Vos références

Contrat N°	PRW2500807
Édition	05/03/2026
Validité	01/03/2026 - 28/02/2027
Fractionnement	Mensuel

QR Code de sécurité



LES MENTIONS LÉGALES



LE DISTRIBUTEUR

KOBALT Assurances

Groupe PROWESS Assurances

Société de courtage en assurances
au capital de 20 000 €,

207, avenue du Maréchal Leclerc, 91300 Massy

ORIAS 11 061 864 (www.orias.fr)

RCS Évry : 510 047 889 00033

Tél : 01 45 65 50 50

Site : www.kobalt-assurances.fr

Sous le contrôle de l'ACPR*

Assurance Responsabilité Civile Professionnelle et
Garantie Financière conformes au Code des assurances.



L'ASSUREUR

MIC INSURANCE COMPANY

Entreprise régie par le Code des assurances,
société anonyme au capital de 50 000 000€
Immatriculée au RCS Paris
sous le numéro 885 241 208

29, rue de Bassano
75008 Paris

Site : www.micinsurance.fr

Sous le contrôle de l'ACPR*



*AUTORITÉ DE CONTRÔLE

ACPR (Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution)

4, place de Budapest, CS 92459
75436 Paris Cedex 09

www.acpr.banque-france.fr



PROTECTION JURIDIQUE

CFDP ASSURANCES

Entreprise régie par le Code des assurances, société
anonyme au capital de 1 692 240 €

Immatriculée au RCS Lyon

sous le numéro 958 506 156 B
dont le siège social est situé - Immeuble l'Europe,
62, rue de Bonnel 69003 Lyon

Site : www.cfdp.fr

Sous le contrôle de l'ACPR*

LE MANDATAIRE

LEADER UNDERWRITING

Société de courtage d'assurances au capital de 8 000 €

Siège Social : RD 191 Zone des Beurrons 78680 Épône - www.leader-souscription.eu

RCS Versailles 750 686 941- ORIAS : 12068040 - site web Orias : www.orias.fr - Sous le contrôle de l'ACPR*

Signature de l'assureur



Fin de l'attestation

La présente attestation ne peut engager l'assureur au-delà des clauses et conditions du contrat auquel elle se réfère.



ATTESTATION D'ASSURANCE Responsabilité Civile & Décennale

INITIALE 2025

L'ASSUREUR



Le souscripteur

JURA BRESSE HABITAT

17 Rue De Genève
39150 ST LAURENT EN
GR...

Tél : 0339583210

Email : Jurabressehabitat@gmail.com

RCS : 940-528-722

L'intermédiaire

BERTHAUD ERIC

BERTHAUD Eric

29 av thurel
39000 Lons-le-saunier

Tél : 0384243508

Email : Ericberthaud@wanadoo.fr

ORIAS : 07003837

Vos références

Contrat N°	PRW2500807
Édition	05/03/2026
Validité	01/03/2026 - 28/02/2027
Fractionnement	Mensuel

QR Code de sécurité



ATTESTATION À JOUR DES COTISATIONS

Par la présente nous attestons que le client ci-dessous est à jour de ses cotisations :

JURA BRESSE HABITAT
17 Rue De Genève
39150 ST LAURENT EN GRANDVAUX

Date initiale de souscription :

01/03/2025



Authentification par QR code

Signature de l'assureur



Fin de l'attestation à jour de cotisations

La présente attestation ne peut engager l'assureur au-delà des clauses et conditions du contrat auquel elle se réfère.



ATTESTATION D'ASSURANCE Responsabilité Civile & Décennale

INITIALE 2025

L'ASSUREUR



Le souscripteur

JURA BRESSE HABITAT

17 Rue De Genève
39150 ST LAURENT EN
GR...

Tél : 0339583210

Email : Jurabressehabitat@gmail.com

RCS : 940-528-722

L'intermédiaire

BERTHAUD ERIC

BERTHAUD Eric

29 av thurel
39000 Lons-le-saunier

Tél : 0384243508

Email : Ericberthaud@wanadoo.fr

ORIAS : 07003837

Vos références

Contrat N°	PRW2500807
Édition	05/03/2026
Validité	01/03/2026 - 28/02/2027
Fractionnement	Mensuel

QR Code de sécurité



Annexe des activités

2. 2 - Maçonnerie et béton armé

Réalisation de maçonnerie en béton armé préfabriqué ou non, en béton précontraint préfabriqué (hors précontrainte in situ), en blocs agglomérés de mortier ou de béton cellulaire, en pierre naturelles ou briques, ceci tant en infrastructure qu'en superstructure, hors parois de soutènement structurellement autonomes soutenant les terres sur une hauteur supérieure de 2,5 mètres, par toutes les techniques de maçonneries de coulage, hourdage (hors revêtement mural agrafé, attaché ou collé).

Cette activité comprend les travaux de :

- enduits à base de liants hydrauliques ou de synthèse,
- ravalement en maçonnerie,
- briquetage, pavage,
- dallage, chape,
- fondations superficielles (semelles filantes, isolées, radiers et puits courts).

Et la réalisation des travaux maçonnés suivants liés à la fumisterie (hors four et cheminée industriels) :

- cheminées, âtres et foyers ouverts,
- conduits de fumées et de ventilation,
- ravalement et réfection des souches.

Ainsi que les travaux accessoires ou complémentaires de :

- terrassement, drainage et canalisations enterrées,
- revêtement d'imperméabilisation des parois enterrées (hors cuvelage),
- pose de matériaux contribuant à l'isolation intérieure,
- pose de renforts bois ou métal nécessités par l'ouverture de baies et les reprises en sous-oeuvre,
- démolition,
- V.R.D,
- pose d'huisseries,
- pose d'éléments simples de charpente (pannes, chevrons), à l'exclusion de toute charpente préfabriquée dans l'industrie,
- plâtrerie,
- carrelage, faïence et revêtement en matériaux durs à base minérale, calfeutrement de joints.

3. 4 - Revêtements de façades par enduits, avec ou sans fonction d'imperméabilité et/ou d'étanchéité, ravalements

Réalisation de revêtements de façades par enduits à base de liants hydrauliques ou organiques.

Cette activité comprend les travaux de :

- nettoyage, sablage, grenailage,
- peinture de façade, y compris revêtements peinture épais ou semi-épais ou minéral épais (RPE, RSE, RME),
- protection et réfection des façades par revêtement d'imperméabilité à base de polymères de classe I1, I2, I3, et systèmes d'étanchéité à base de polymère de classe I4,
- étanchéité des sols d'ouvrage lorsqu'ils dominent des parties non closes du bâtiment,
- calfeutrement de joints de construction aux fins d'étanchéité à l'eau et à l'air.

Cette activité comprend les travaux accessoires ou complémentaires de zinguerie et éléments accessoires en tous matériaux.

N'est pas comprise la réalisation d'isolation thermique par l'extérieur.



ATTESTATION D'ASSURANCE Responsabilité Civile & Décennale

INITIALE 2025

L'ASSUREUR



Le souscripteur

JURA BRESSE HABITAT

17 Rue De Genève
39150 ST LAURENT EN
GR...

Tél : 0339583210

Email : Jurabressehabitat@gmail.com

RCS : 940-528-722

L'intermédiaire

BERTHAUD ERIC

BERTHAUD Eric

29 av thurel
39000 Lons-le-saunier

Tél : 0384243508

Email : Ericberthaud@wanadoo.fr

ORIAS : 07003837

Vos références

Contrat N°	PRW2500807
Édition	05/03/2026
Validité	01/03/2026 - 28/02/2027
Fractionnement	Mensuel

QR Code de sécurité



Annexe des activités

3.5 - Isolation thermique par l'extérieur

Réalisation de travaux d'isolation thermique par l'extérieur revêtue par un enduit à base de liants hydrauliques ou organiques directement appliqués sur un isolant ou un parement collé.

Cette activité comprend les travaux accessoires ou complémentaires de zinguerie et les éléments de finition de l'isolation par l'extérieur.

3.9 - Menuiseries extérieures

Réalisation de menuiseries extérieures, y compris leur revêtement de protection, quel que soit le matériau utilisé, à l'exclusion des verrières, des vérandas, des façades-rideaux, des façades-semi-rideaux et des façades-panneaux.

Cette activité comprend les travaux de :

- mise en oeuvre des éléments de remplissage, y compris les produits en résine, en plastique ou en polycarbonate,
- calfeutrement sur chantier des joints de menuiserie,
- mise en oeuvre des fermetures et des protections solaires intégrées ou non,
- habillage et liaisons intérieures et extérieures,
- escaliers et garde-corps,
- terrasses et platelages extérieurs en bois naturel ou composite, à l'exclusion de la réalisation du support de maçonnerie, de système d'étanchéité de toiture-terrasse et d'éléments de charpente,
- installation de stands

Ainsi que les travaux accessoires ou complémentaires de :

- vitrerie et miroiterie,
- alimentations, commandes et branchements électriques,
- traitement préventif et curatif des bois, zinguerie et éléments accessoires en tous matériaux.

Cette activité ne comprend pas les terrasses et platelages extérieurs en bois naturel ou composite, à l'exclusion de la réalisation du support de maçonnerie, de système d'étanchéité de toiture-terrasse et d'éléments de charpente.

4.1 - Menuiseries intérieures

Réalisation de menuiseries intérieures y compris leur revêtement de protection, quel que soit le matériau utilisé, à l'exclusion des éléments structurels ou porteurs.

Cette activité comprend les travaux de :

- pose de portes pare-flammes et coupe-feu, faux plafonds, cloisons, planchers y compris surélevés, parquets y compris pour les sols sportifs, escaliers et garde-corps,
- installation de stands, agencements et mobiliers,
- mise en oeuvre des éléments de remplissage y compris les produits en résine, en plastique ou en polycarbonate,
- habillage et liaisons intérieures et extérieures.

Ainsi que les travaux accessoires ou complémentaires de :

- vitrerie et miroiterie,
- mise en oeuvre des matériaux ou produits contribuant à l'isolation thermique, acoustique et à la sécurité incendie,
- traitement préventif et curatif des bois.



ATTESTATION D'ASSURANCE Responsabilité Civile & Décennale

INITIALE 2025

L'ASSUREUR



Le souscripteur

JURA BRESSE HABITAT

17 Rue De Genève
39150 ST LAURENT EN
GR...

Tél : 0339583210

Email : Jurabressehabitat@gmail.com

RCS : 940-528-722

L'intermédiaire

BERTHAUD ERIC

BERTHAUD Eric

29 av thurel
39000 Lons-le-saunier

Tél : 0384243508

Email : Ericberthaud@wanadoo.fr

ORIAS : 07003837

Vos références

Contrat N°	PRW2500807
Édition	05/03/2026
Validité	01/03/2026 - 28/02/2027
Fractionnement	Mensuel

QR Code de sécurité



Annexe des activités

4 . 4 - Plâtrerie - Staff Stuc - Gypserie

Réalisation de plâtrerie, cloisonnement et faux plafonds à base de plâtre, en intérieur, y compris la mise en oeuvre des matériaux ou produits contribuant à la sécurité incendie.

Cette activité comprend les travaux accessoires ou complémentaires de :

- menuiseries intégrées aux cloisons,
- doublage thermique ou acoustique intérieur.

4 . 11 - Isolation intérieure thermique - Acoustique

Réalisation de travaux d'isolation thermique ou acoustique intérieure.

Cette activité comprend les travaux de :

- isolation thermique de murs, parois, sols, plafonds et toitures de tous ouvrages,
- isolation et traitement acoustique,
- calorifugeage des circuits, tuyauteries et appareils.

Ainsi que les travaux accessoires ou complémentaires de revêtements et menuiseries intérieurs.

5 . 2 - Chauffages et installations thermiques

Réalisation d'installations de :

- production, distribution, évacuation de chauffage et/ou de rafraîchissement, y compris les pompes à chaleur et les poêles,
- production et distribution d'eau chaude sanitaire,
- ventilation mécanique contrôlée (V.M.C.).

Cette activité comprend les travaux accessoires ou complémentaires de :

- platelage, réalisation de socle et support d'appareils et équipements,
- tranchées, trous de passage, saignées et raccords,
- calorifugeage, isolation thermique et acoustique,
- raccordement électrique du matériel
- installation de régulation, de téléalarme, de télésurveillance, de télégestion et de gestion technique centralisée des installations concernées.

Ne sont pas comprises :

- la réalisation du système de captage géothermique,
- la pose de capteurs solaires intégrés,
- la réalisation d'inserts et cheminées.



ATTESTATION D'ASSURANCE Responsabilité Civile & Décennale

INITIALE 2025

L'ASSUREUR



Le souscripteur

JURA BRESSE HABITAT

17 Rue De Genève
39150 ST LAURENT EN
GR...

Tél : 0339583210

Email : Jurabressehabitat@gmail.com

RCS : 940-528-722

L'intermédiaire

BERTHAUD ERIC

BERTHAUD Eric

29 av thurel
39000 Lons-le-saunier

Tél : 0384243508

Email : Ericberthaud@wanadoo.fr

ORIAS : 07003837

Vos références

Contrat N°	PRW2500807
Édition	05/03/2026
Validité	01/03/2026 - 28/02/2027
Fractionnement	Mensuel

QR Code de sécurité



Annexe des activités

5.5 - Electricité Télécommunications

Réalisation de réseaux de distribution de courant électrique, de chauffage électrique, ainsi que le raccord et l'installation d'appareils électriques, hors pose de capteurs solaires.

Cette activité comprend :

- l'installation de ventilation mécanique contrôlée (V.M.C.),
- l'installation de groupes électrogènes,
- la pose de dispositifs de protection contre les effets de la foudre,
- la réalisation de réseaux de télécommunication et de transmission de l'information,
- l'installation de système domotique et immotique, y compris la gestion technique centralisée (GTC) et la gestion technique du bâtiment (GTB).

Ainsi que les travaux accessoires ou complémentaires de tranchées, trous de passage, saignées et raccords.